

# **Projet de loi de finances pour 2006**

**Pouvoirs publics**

## Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet d'une ou de plusieurs dotations (article 7 de la LOLF).

Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe le montant des crédits par dotation pour l'année en cours et l'année considérée.

Les crédits de la loi de finances pour 2005, votée selon la nomenclature de l'ordonnance de 1959, font l'objet d'une présentation indicative dans la nomenclature prévue par la LOLF. Cette répartition actualise le rapport déposé en annexe du PLF 2005 (en application de l'article 66-I de la LOLF) qui présentait, à titre indicatif, les crédits du budget général selon les principes retenus par la loi organique. Elle tient compte des modifications de nomenclature présentées dans le tome II du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques transmis en juin dernier lors du débat d'orientation budgétaire.

Pour 2005, les autorisations d'engagement ont été évaluées sur une base conventionnelle : il a été considéré que les autorisations d'engagement étaient de même montant que les crédits de paiement.

En raison du passage d'un cadre budgétaire à l'autre, la présentation de l'exécution des crédits 2004 au format LOLF ne peut être fournie.

La loi organique ne prévoit pas de projet annuel de performances à l'appui de la présentation des dotations. Des éléments d'information complémentaires sur les dotations des Pouvoirs publics figurent dans deux annexes « jaunes » au projet de loi de finances, distribuées au moins cinq jours francs avant l'examen, par l'Assemblée nationale en première lecture, des crédits auxquels elles se rapportent (article 39 de la LOLF).

- **Le rapport relatif aux budgets des pouvoirs publics (hors assemblées parlementaires)**, prévu par le I de l'article 115 de la loi de finances pour 2002 (n°2001-1275 du 28 décembre 2001), qui dispose qu'il « est joint au projet de loi de finances de l'année, pour chacun des pouvoirs publics, un rapport expliquant les crédits demandés par celui-ci ». En application de cet alinéa, ce rapport regroupe les éléments relatifs aux dotations accordées à la Présidence de la République, au Conseil constitutionnel et à la Cour de justice de la République.
- **Le rapport relatif aux budgets 2006 des assemblées parlementaires**, prévu par l'article 7 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

## Table des matières

<b>Présentation des crédits de la mission</b>	<b>5</b>
Présentation des crédits par dotation et action	6
Présentation des crédits par dotation et titre	7



## **Présentation des crédits de la mission**

## Présentation des crédits par dotation et action

Numéro et intitulé de la dotation et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
<b>501 Présidence de la République</b>	<b>31.899.835</b>	<b>32.465.683</b>		<b>31.899.835</b>	<b>32.465.683</b>	
01 Présidence de la République	31.899.835	32.465.683		31.899.835	32.465.683	
<b>511 Assemblée nationale</b>	<b>493.300.000</b>	<b>502.179.400</b>		<b>493.300.000</b>	<b>502.179.400</b>	
01 Assemblée nationale	493.300.000	502.179.400		493.300.000	502.179.400	
<b>521 Sénat</b>	<b>303.470.400</b>	<b>308.917.700</b>		<b>303.470.400</b>	<b>308.917.700</b>	
01 Sénat	290.640.100	295.903.800		290.640.100	295.903.800	
02 Jardin du Luxembourg	11.352.400	11.514.000		11.352.400	11.514.000	
03 Musée du Luxembourg	1.477.900	1.499.900		1.477.900	1.499.900	
<b>541 La chaîne parlementaire</b>	<b>19.644.060</b>	<b>21.741.000</b>		<b>19.644.060</b>	<b>21.741.000</b>	
01 La chaîne parlementaire - Assemblée nationale	9.439.460	11.000.000		9.439.460	11.000.000	
02 Public Sénat	10.204.600	10.741.000		10.204.600	10.741.000	
<b>531 Conseil constitutionnel</b>	<b>6.592.000</b>	<b>5.732.000</b>		<b>6.592.000</b>	<b>5.732.000</b>	
01 Conseil constitutionnel	6.592.000	5.732.000		6.592.000	5.732.000	
<b>532 Haute Cour de justice</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	
01 Haute Cour de Justice		0			0	
<b>533 Cour de justice de la République</b>	<b>945.900</b>	<b>945.900</b>		<b>945.900</b>	<b>945.900</b>	
01 Cour de justice de la République	945.900	945.900		945.900	945.900	

## Présentation des crédits par dotation et titre

Numéro et intitulé de la dotation et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
<b>501 Présidence de la République</b>	<b>31.899.835</b>	<b>32.465.683</b>		<b>31.899.835</b>	<b>32.465.683</b>	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	31.899.835	32.465.683		31.899.835	32.465.683	
<b>511 Assemblée nationale</b>	<b>493.300.000</b>	<b>502.179.400</b>		<b>493.300.000</b>	<b>502.179.400</b>	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	493.300.000	502.179.400		493.300.000	502.179.400	
<b>521 Sénat</b>	<b>303.470.400</b>	<b>308.917.700</b>		<b>303.470.400</b>	<b>308.917.700</b>	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	303.470.400	308.917.700		303.470.400	308.917.700	
<b>541 La chaîne parlementaire</b>	<b>19.644.060</b>	<b>21.741.000</b>		<b>19.644.060</b>	<b>21.741.000</b>	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	19.644.060	21.741.000		19.644.060	21.741.000	
<b>531 Conseil constitutionnel</b>	<b>6.592.000</b>	<b>5.732.000</b>		<b>6.592.000</b>	<b>5.732.000</b>	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	6.592.000	5.732.000		6.592.000	5.732.000	
<b>532 Haute Cour de justice</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	
<b>533 Cour de justice de la République</b>	<b>945.900</b>	<b>945.900</b>		<b>945.900</b>	<b>945.900</b>	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	945.900	945.900		945.900	945.900	
<b>Totaux pour la mission</b>	<b>855.852.195</b>	<b>871.981.683</b>		<b>855.852.195</b>	<b>871.981.683</b>	
<i>Dont :</i>						
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	855.852.195	871.981.683		855.852.195	871.981.683	